



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 102133

Texte de la question

Mme Catherine Coutelle attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le traitement automatisé des amendes. De nombreuses personnes se voient réclamer des amendes et retirer des points sur leur permis de conduire suite à des infractions commises par des homonymes ou des personnes leur ayant acheté un véhicule sans avoir mis à jour la carte grise. Elles ne peuvent faire reconnaître leur innocence malgré l'envoi du formulaire de contestation à l'officier du ministère public concerné, malgré les preuves de la vente du véhicule, et même si ce changement a déjà été fait par la préfecture sur le nouveau fichier d'immatriculation. Elles se retrouvent alors, pour certaines, devant des situations inextricables (avis d'huissier, saisies bancaires...). Les difficultés sont liées à l'impossibilité, pour la préfecture et pour les commissariats, d'accéder à l'ancien fichier d'immatriculation des voitures, ce qui permettrait de corriger le nom des propriétaires des véhicules. Elle lui demande ce que le Gouvernement envisage de faire pour rectifier, dans les meilleurs délais, les mises à jour des fichiers d'immatriculation des véhicules pour mettre fin à ces situations.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Coutelle](#)

Circonscription : Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102133

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2419

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)